

La mise en service de nouveaux réacteurs nucléaires, type EPR puis EPR2, permettra de contribuer aux objectifs énergétiques suivants :

- Renforcer l'indépendance de la production électrique française comme ce fût le cas dans les années 1970 ;
- Contribuer à la stabilité du réseau électrique, ce que ne permet pas l'implantation d'une part significative d'énergies renouvelables à production intermittente (30% du temps pour les éoliennes et 50% pour les panneaux photovoltaïques) ;
- Adopter un modèle bas carbone ; le bilan gaz à effet de serre du nucléaire est voisin de celui de l'éolien (11 à 12 g eq CO₂/kWh) alors que le charbon (820°g), le gaz (490°g) et le photovoltaïque (41°g) sont sensiblement supérieurs (l'hydraulique est à 24°g) ;
- Optimiser l'occupation des sols dédiés à la production énergétique afin de réserver la meilleure part à l'agriculture ; l'emprise au sol d'un site nucléaire est très faible (0,1°m²/MWh) comparée à celle de l'éolien (1°m²/MWh) ou du photovoltaïque (10°m²/MWh)
- Réduire la pollution urbaine liée aux transports par l'emploi de l'énergie électrique ; les émissions de CO₂ du parc automobile français sont estimées de 60 à 70 millions de tonnes de CO₂ par an ; l'électricité d'origine nucléaire permettrait par ailleurs de produire de l'hydrogène « vert » pour le stockage d'électricité ;
- Répondre aux besoins d'énergie électrique futurs : il sera impossible de remplir les objectifs climatiques et garantir la sécurité d'approvisionnement avec un système uniquement basé sur des renouvelables variables, du biogaz ou des fossiles (charbon, gaz). Dans ces conditions, la production nucléaire devra être de deux à six fois plus importante d'ici 2050 (GIEC) ; A la suite de l'EPR de Flamanville, l'État a ainsi prévu la construction de 6 EPR (2 réacteurs sur 3 sites) sur les 15 prochaines années. La mise en service de l'EPR de Flamanville s'inscrit légitimement dans l'objectif du gouvernement français.

C'est pourquoi, j'émetts un avis favorable à la mise en service de l'EPR de Flamanville.